



COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept du mois de septembre à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 21 septembre 2022, s'est rassemblé à la Salle de La Grange de PLAILLY sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

* * * * *

Étaient présents : Eric AGUETTANT, Frédéric SERVELLE, Florence WOERTH, Tony CLOUT, François DESHAYES, Sophie DESCAMPS, Serge LECLERCQ, Nathalie LAMBRET, Patrice MARCHAND, Sylvie MASSOT, Jean-Claude LAFFITTE, Jeanou MOREAU, José HENRIQUES, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Marion LE MAUX, Jean EPALLE, Nicolas MOULA, Pierre-Yves BENGHOUI, Laurent AGOSTINI, Jacques FABRE, Nathanaël ROSENFELD, Fabrice BOULAND, Michel MANGOT, Corry NEAU, Jean-Marc VINCENTI.

Avaient donné pouvoir : Anne LEFEBVRE à Daniel DRAY, Isabelle WOJTOWIEZ à Frédéric SERVELLE, François KERN à Florence WOERTH, Françoise COCUELLE à Tony CLOUT, Xavier BOULLET à Sylvie MASSOT, Thomas IRAÇABAL à Patrice MARCHAND, Christine KLOECKNER à Nicolas MOULA, Leslie PICARD à Nathanaël ROSENFELD, Sophie LOURME à Michel MANGOT.

Étaient absents/excusés : Caroline GODARD, Christine COCHINARD, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Alexandre GOUJARD, Florence WILLI.

Secrétaire de séance : Nathanaël ROSENFELD.

Membres en exercice : 41

*Présents ou remplacés
par un suppléant* : 26

Pouvoirs : 9

Votants : 35

Quorum fixé à : 21

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En vertu de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

AU COURS DE SA SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Été informé des décisions prises par le Président au titre de ses pouvoirs délégués par le Conseil communautaire, en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

* * *

DEL 2022/74 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 06 JUILLET 2022

Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 6 juillet 2022.

* * *

DEL 2022/75 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DE LA PISCINE AQUALIS

Pris acte du rapport d'activité 2021 de la piscine AQUALIS, dont une présentation synthétique a été faite en séance par le délégataire.

* * *

DEL 2022/76 MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LA PISCINE AQUALIS

Approuvé, à l'unanimité, la modification de la grille tarifaire de la piscine Aqualis, relative à la création d'un tarif d'un montant de 100 € HT par heure et par ligne d'eau, applicable à compter du 1^{er} octobre 2022, correspondant à toute demande supplémentaire au-delà des 2h30 hebdomadaires prévus au contrat de DSP pour les deux clubs sportifs de l'Aire Cantilienne utilisateurs de la piscine Aqualis, « Chantilly triathlon » et « Team Wellness » (Gouvieux).

* * *

DEL 2022/77 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE

Pris acte du rapport d'activité 2021 de la CCAC, et **autorisé** le Président à le transmettre aux maires des communes de l'Aire Cantilienne.

* * *

DEL 2022/78 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS « ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE », « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE » ET « SERVICE AUX USAGERS »

Approuvé, à l'unanimité, les modifications de la composition des commissions intercommunales telles qu'énoncées ci-après :

Commission	Commune	Représentants actuels	Composition projetée
<i>Environnement et transition écologique</i>	Orry-la-Ville	Catherine PERRICHON Leslie PICARD	Leslie PICARD Lila MAIBECHE
<i>Mutualisation</i>	Orry-la-Ville	Agathe HUYART Nathanaël ROSENFELD	Jérémy DUFLOS Leslie PICARD
<i>Aménagement du territoire</i>	Orry-la-Ville	Nathanaël ROSENFELD Caroline GARCIA- LOMBARD	Nathanaël ROSENFELD Jérémy DUFLOS
<i>Services aux usagers</i>	Lamorlaye	Christine KLOECKNER	Alexandre GOUJARD

* * *

DEL 2022/79 MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE AU SYNDICAT MIXTE OISE TRÈS HAUT DÉBIT (SMOTHD)

Approuvé, à l'unanimité, la désignation de M. Thierry BELLELI en qualité de représentant suppléant au sein du Syndicat Mixte Oise-Très Haut Débit (SMOTHD) pour la commune d'Orry-la-Ville, en remplacement de M. Yves MINERAUD.

* * *

DEL 2022/80 MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Approuvé, à l'unanimité, les modifications du règlement intérieur du conseil communautaire, destinées à prendre en compte des évolutions législatives et réglementaires.

* * *

DEL 2022/81 REPARTITION DU LIBRE FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC)

A l'unanimité :

- **Annulé**, la délibération n°2022-63 du conseil communautaire du 6 juillet 2022, relative à la répartition du FPIC, dès lors que la notification des services de l'Etat n'était pas parvenue,
- **Décidé** d'appliquer la répartition dite libre pour l'année 2022,
- **S'est prononcé** sur la prise en charge du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2022 à hauteur de 100% par l'Aire Cantilienne, soit 1 911 738 €,

* * *

DEL 2022/82 PASSAGE AU NIVEAU REFERENTIEL COMPTABLE (M57)

A l'unanimité :

- **Approuvé** le passage au référentiel M57 des budgets de la Communauté de communes, à compter du 1^{er} janvier 2023.
- **Approuvé** le principe d'apurement du compte 1069,
- **Approuvé** la Décision Modificative n°1 pour l'apurement du compte 1069.

* * *

DEL 2022/83 RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Pris acte du rapport 2021 sur le prix et la qualité du Service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, et **autorisé** le Président à le transmettre aux maires des communes de l'Aire Cantilienne.

* * *

DEL 2022/84 MISE À JOUR DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLDMA) ET COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI

Adopté, à l'unanimité, le Plan d'actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) mis à jour pour une durée de 6 ans (2020-2026) et des modalités de son suivi, et **approuvé**, à l'unanimité, la composition de la « Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi » (CCES) relative à ce PLPDMA.

* * *

DEL 2022/85 FIXATION DU MONTANT DES PRIX REMIS LORS DE LA TOMBOLAT ORGANISÉE DANS LE CADRE DU FORUM DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Approuvé les conditions et le montant des lots remis lors de la tombola organisée à l'occasion du Forum de la Transition écologique 2022 de l'Aire Cantilienne.

* * *

DEL 2022/86 CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIEENNE ET LE SYNDICAT MIXTE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE (SMDO) RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT DE CITEO POUR LA MISE EN PLACE DU TRI HORS FOYERS

Approuvé à l'unanimité, le projet de convention entre la CCAC et le SMDO relative au remboursement des dépenses de l'appel à manifestation d'intérêt de CITEO pour la mise en place du tri hors foyers (Parcs, jardins et city stades), et **autorisé** sa signature par le Président.

* * *

DEL 2022/87 DÉPLOIEMENT DE LA PHASE 2 DU TRÈS HAUT DÉBIT SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'AIRE CANTILIEENNE : PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE « OISE TRÈS HAUT DEBIT » (SMOTHD)

Approuvé, à l'unanimité, la convention à conclure entre la CCAC le Syndicat Mixte « Oise-Très haut débit » (SMOTHD) pour le déploiement de la phase 2 du réseau à très haut débit, et **autorisé** sa signature par le Président.

* * *

DEL 2022/88 PASSATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIEENNE ET LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (DDFIP) POUR LA MISE EN PLACE DE « PAYFIP » AU TITRE DE LA COLLECTE DE LA TAXE DE SÉJOUR

Autorisé, à l'unanimité, le Président à signer la convention entre la CCAC et la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Oise pour la mise en place du dispositif PayFip au titre de la perception de la taxe séjour.

La séance est levée à 22h00.

Vu pour être affiché et publié, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 29 septembre 2022.



Le Président,

François DESHAYES